

**COMMUNE DE  
VALGELON-LA ROCHETTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**  
**Séance du 3 avril 2026**

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire.

**Membres Présents :** Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Guillaume SETA, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

**Absent :**

**Procurations :** Jean-Loup CREUX à Patrick CHARLES, Elisabeth FAVERJON à Pierre VERNEY, Christophe BOUTTE à Elisabeth JOUTY, Virginie TOURNIER à Joël RECORDON

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	25	4	29

**Date de la convocation : 27 mars 2026**

Madame Annie GONTARD a été élue secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/42**

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions 2025**

Le rapporteur : Patrick CHARLES, adjoint aux travaux et à l'environnement

L'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif ».

Ce bilan, pour l'année 2025, est décliné dans l'annexe jointe à la présente délibération.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

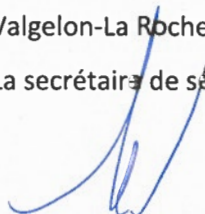
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 conformément à l'annexe ci-jointe.

Valgelon-La Rochette, le 3 avril 2026

La secrétaire de séance,



Annie GONTARD

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication ou notification le 10/04/2026



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

**TABEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS ACQUISITIONS - EXERCICE 2025**

**CESSIONS**

DATE d'ACTE	PARCELLES	SURFACE	Montant de la cession par m <sup>2</sup>	nature	zonage PLU	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
13/08/2025	111-08-1048,1052	40	10,00 €	voirie	Ub	DEPARTEMENT	alignement RD - le Villaret	400,00 €
03/10/2025	AE-308	194,75	1 129,65 €	bâti	UC1	IL PALLAZZO - M. PALLAS	vte bâtiment 36 av François milan	220 000,00 €
17/12/2025	AB-488	1266	50,00 €	terrain	UX	COMMUNAUTE DE COMMUNE	Parcelle Pole enfance	63 300,00 €
22/12/2025	AA-196,204	286	7,69 €	parcelle	UE	SCI VOULAT	parcelle route des bons prés	2 200,00 €
<b>TOTAL CESSIONS EXERCICE 2025</b>								<b>285 900,00 €</b>

**ACQUISITIONS**

DATE	PARCELLE	SURFACE	Montant de la cession par m <sup>2</sup>	nature	zonage PLU	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
06/02/2025	AK-272	70	0,01 €	voirie	UCZ	SANDRAZ - BASTIANON	13 route des monts	1,00 €
13/03/2025	111-08-1058	2	0,50 €	voirie	AUB	CAILLET-PEREIRA	111-08-1058 - alignement impasse de la Fontaine	1,00 €
17/03/2025	111-08-1054, 1056, 1057	15	0,07 €	voirie	AUB	FOGOLA-COMBET	alignement impasse de la Fontaine	1,00 €
04/06/2025	AE-201	9364	1,92 €	pré	Ap	GAILLARD	allée des muriers (projet voie verte)	18 000,00 €
<b>TOTAL ACQUISITIONS EXERCICE 2025</b>								<b>18 003,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 073-200086882-20260403-2026042-DE